

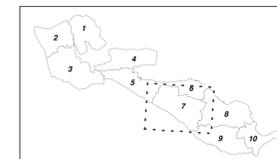


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

17 12 20
PREF 17

MISE A JOUR N°1

Pièce n°6
Plan des servitudes d'utilité publique
Plan n°7 - Commune du Bois Plage en Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à l'arrêté n°
en date du 13 02 2020



Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Patrimoine naturel

Littoral maritime

Servitude de passage des piétons sur le littoral (EL9)

Patrimoine culturel

Monuments naturels et sites

Site classé (AC2)

Site inscrit (AC2)

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Communications - circulation aérienne

Servitude aéronautique de balisage (T4)

Servitude aéronautique de dégagement (T5)

Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (T7)

Communications - Réseau routier

Servitude attachée à l'alignement des voies (EL7)

Télécommunications

Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations magnétiques (PT1)

Zone de Garde

Zone de Protection

Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2)

Zone primaire de dégagement

Zone secondaire et zone spéciale de dégagement

Energie - Electricité et gaz

Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (I4)

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

Sécurité publique

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PM1)